
AVIS PUBLIC

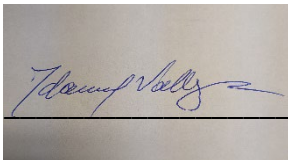
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS :

➤ **2022-319 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 mai 2022, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2022-319 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : Administration / Règlements / Code d'éthique des employés.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 4^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux.

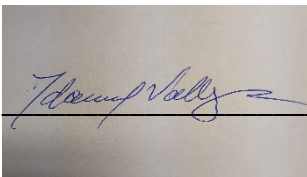


Idanuel Vallejos
Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Idanuel Vallejos, directeur des finances municipales et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 4^e jour du mois d’avril deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 4 mai 2022.

A rectangular image showing a handwritten signature in blue ink on a light-colored background. The signature is cursive and appears to read 'Idanuel Vallejos'. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim